





## 1. Approbation du procès-verbal de la séance 20 février 2025

### Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2025.

## 2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

### Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

D-2025-034	21/02/2025	éffivert	travaux rénovation (décompactage, griffes,..) terrains foot	8 820.00
D-2025-035	21/02/2025	propia	papier main	696.29
D-2025-036	21/02/2025	cinen	remplacement vannes circuit compresseur biblio	1145.1
D-2025-037	27/02/2025	BERNER	fourniture ST	210.97
D-2025-038	27/02/2025	ATTILA	recherche de fuite et réparation école HA	729.79
D-2025-039	27/02/2025	veralia	plaquette écorce espaces verts	1623.6
D-2025-040	27/02/2025	edp	grillage, tuteur, gazon ,, pour ST	1560.78
D-2025-041	27/02/2025	KABELIS	engrais et peinture tracage terrain de foot: choix de 2 fournisseurs distincts	3433.72
D-2025-042	28/02/2025	bailly quaireau	reproduction clé lodge	110.35
D-2025-043	04/03/2025	MF PRO	vetement ST	117.6
D-2025-044	06/03/2025	veralia	peinture tracage terrain foot	738.48
D-2025-046	06/03/2025	Dervenn	MOe pour réalisation diagnostic , chiffrage travaux et étude réglementaire conflue	18 720
D-2025-047	11/03/2025	edp	graine pied de murs	410
D-2025-048	11/03/2025	norematt	matériel broyage	416
			TOTAL	38 723

### Remarques du Conseil :

- Vérifier le contrat de garantie concernant le remplacement des vannes circuit compresseur de la bibliothèque
- Rectifier LODGE par LODJ

## 3. Approbation du compte financier unique (CFU) de l'année 2024 du budget annexe logements locatifs

### Présentation : Suzanne LELAURE

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de COUFFE ;

**Vu** le CFU 2024 relatif aux LOGEMENTS LOCATIFS de la commune de COUFFE

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	60 147,31	34 458,00	94 605,31
	Recettes réalisées (1)	B	33 507,69	33 338,80	66 846,49
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	127 889,07	36 758,00	164 647,07
	Dépenses réalisées (1)	E	4 133,29	3 140,92	7 274,21
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	29 374,40	30 197,88	59 572,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	67 741,76	2 300,00	70 041,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	97 116,16	32 497,88	129 614,04
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	97 116,16	32 497,88	129 614,04

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe logements locatifs dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**4. Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget annexe du lotissement de la Tricotière**

**Présentation : Suzanne LELAURE**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	49 897,03	49 897,03
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	47 537,14	47 537,14
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	49 897,03	49 587,03	99 484,06
	Dépenses réalisées (1)	E	47 537,14	47 720,34	95 257,48
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-47 537,14	-183,20	-47 720,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	49 897,03	-310,00	49 587,03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 359,89	-493,20	1 866,69
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 359,89	-493,20	1 866,69

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement de la Tricotière dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**5. Approbation du compte du compte financier unique (CFU) 2024 du budget PHOTOVOLTAÏQUES**

**Présentation : Suzanne LELAURE**

COMMUNE DE COUFFE - PHOTOVOLTAÏQUE COMMUNAL COUFFÉ - CFU - 2024

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	60 000,00	0,00	60 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	60 000,00	0,00	60 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	42 137,19	0,00	42 137,19
	Restes à réaliser	F	2 671,04	0,00	2 671,04
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-42 137,19	0,00	-42 137,19
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-42 137,19	0,00	-42 137,19
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 671,04	0,00	-2 671,04
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-44 808,23	0,00	-44 808,23

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le compte financier unique 2024 du budget PHOTOVOLTAÏQUES dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**6. Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget principal**

**Présentation : Suzanne LELAURE**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 799 510,10	2 429 122,58	4 228 632,68
	Recettes réalisées (1)	B	669 835,35	2 537 284,81	3 207 120,16
	Restes à réaliser	C	508 726,83	0,00	508 726,83
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 521 185,74	2 659 272,58	5 180 458,32
	Dépenses réalisées (1)	E	1 063 945,44	2 123 401,24	3 187 346,68
	Restes à réaliser	F	608 002,68	0,00	608 002,68
Différences entre les titres et les mandats					
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		G = B - E	-394 110,09	413 883,57	19 773,48
Résultats antérieurs reportés		H	721 675,64	230 150,00	951 825,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)					
Excédent /déficit		G + H	327 565,55	644 033,57	971 599,12
Différence entre les restes à réaliser					
Restes à réaliser (+/-)		I = C - F	-99 275,85	0,00	-99 275,85
Résultat cumulé		G + H + I	228 289,70	644 033,57	872 323,27

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le compte financier unique 2024 du budget principal dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 7. Vote des subventions 2025 aux associations locales

### **Présentation : Suzanne LELAURE**

Il est présenté aux membres du Conseil municipal les dossiers de demandes de subventions des associations locales pour l'année 2025, étudiés en commission finances du 6 février 2025,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable des commissions finances du 06 février 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter les subventions 2025 aux associations communales comme présentées ci-dessous :

### **SUBVENTIONS 2025 POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Libellé	Mode calcul 2025	Proposition 2025	Voté 2025
ALC (Loisirs et culture)	60 enfants de moins de 18 ans x 18 € - Financement des ateliers danse et théâtre	1 080.00 €	1 080.00 €
Amicale retraités	6,50 € x 105 adhérents - Participation repas, sorties et autres manifestations	682.50 €	682.50 €
CLAF diffusion spectacle	6ème édition du PGPF - Installation œuvre pérenne - Souhait d'offrir un spectacle pour les enfants de 2 écoles + intervention des comédiens : demande de financement du spectacle par la mairie (hausse du coût des spectacles, des produits alimentaires... - de plus, les mécènes annoncent qu'il sera	3 500.00 €	3 500.00

	difficile de maintenir leur engagement comme les éditions précédentes)		
Club alpin français	23 enfants de moins de 18 ans x 18 € - Rendre plus accessible au plus grand nombre la pratique de l'escalade - Achat cordes et matériel de sécurité...	414.00 €	414.00
Comité des fêtes	La demande de subvention pour 2025 est accordée mais le comité des fêtes doit présenter le compte de résultat 2024 de l'association	2 000.00 €	2 000.00
Comité jumelage	0,50 € x 2 578 habitants (convention) - Population au 01/01/2025	1 289.00 €	1 289.00
Couffé Basket club	61 enfants de moins de 18 ans x 18 € - Pour assurer continuité et pérennité du club, réaliser des achats nécessaires à l'apprentissage du basket, poursuivre les actions menées avec les écoles	1 098.00 €	1 098.00
FCOC	79 enfants de moins de 18 ans x 18 €	1 422.00 €	1 422.00
	Demande pour participation à 50 % du financement de l'utilisation des infrastructures de la commune de Mésanger (terrain synthétique et vestiaires) en 2024 et pour l'utilisation prévue en 2025 La commune d'Oudon n'a pas donné suite à cette demande	1 000.00 €	667.00
	Demande pour participation à l'organisation de la cérémonie officielle des 10 ans du club les 7 et 8 juin 2025 (matériel de location, frais de réception) - Même montant demandé aux 2 communes (Oudon n'a pas donné suite à cette demande) Correspond à 1/3 tiers des dépenses	1 000.00 €	1 000.00
Musique la conquérante	Demande 910 € (achats partitions, entretien instruments de musique)	910.00 €	910.00
Horse Compétition	4 enfants = moins de 18 ans x 18 €	72.00 €	72.00
TOTAL		14 467.50 €	14 134.50€

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### 8. Vote des subventions 2025 aux associations extérieures

**Présentation : Suzanne LELAURE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 1 abstention, 1 voix contre et 18 voix pour :

- **DÉCIDE** de voter la subvention 2025 de 18 € à l'école DIWAN de Nantes (association d'école populaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 1 abstention, et 19voix pour :

- **DÉCIDE** de voter les subventions 2025 aux associations extérieures (hors école DIWANN) comme présentées ci-dessous :

#### SUBVENTIONS 2025 POUR LES ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

Libellé	Mode calcul 2025	Propositions 2025	Voté 2025
---------	------------------	-------------------	-----------

Ancenis Courses Natation	Demande subvention 350 € mais 2 enfants de moins de 18 ans x 18 € de Couffé - Pour soutien pour les dépenses comme frais déplacement, salariés, matériels...)	36.00 €	36.00 €
a	Pour recueillir et soigner les animaux abandonnés, les faire adopter, informer et sensibiliser à la cause animale	100.00 €	100.00 €
Association USA Gym Ancenis (union sportive ancennienne)	Demande subvention 400 € mais 20 enfants de moins de 18 ans x 18 € - Demande pour faire face aux différentes charges de fonctionnement (salariés, matériel...)	360.00 €	360.00 €
Ecole Diwan de Nantes (association d'éducation populaire)	Pas de montant indiqué - 1 enfant de moins de 18 ans x 18 €	18.00 €	18.00 €
Athlétic Club du Pays d'Ancenis (ACPA)	Demande subvention 250 € mais 11 enfants de moins de 18 ans x 18 € de Couffé- Pour pérenniser l'emploi d'un entraîneur à temps complet pour maintenir les créneaux d'entraînement	198.00 €	198.00 €
Le souvenir français (comité cantonal Ancenis St Géréon)	Pas de demande depuis 2018 - Pour veiller à l'entretien des tombes des morts pour la France	50.00 €	50.00 €
Mésanger Twirling	Pas de montant indiqué - 2 enfants = moins de 18 ans x 18 € - Pour le fonctionnement du club	36.00 €	36.00 €
Rugby club du pays d'Ancenis	Demande de subvention 754 € mais 8 enfants - moins de 18 ans x 18 € - Pour le fonctionnement de l'association (prestations, transports, matériels)	144.00 €	144.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>942.00 €</b>	<b>942.00 €</b>

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **9. Vote de l'enveloppe 2025 attribuée pour la formation des élus**

### **Présentation : Suzanne LELAURE**

Pour rappel, il est exposé au Conseil Municipal que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal en application des articles L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2123-24-1 et, le cas échéant, L. 2123-22. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

En 2024 le montant prévu pour la formation des élus est de 5 100 €. À la clôture du budget 2024, le montant des crédits consommés pour cette formation est de 3 289,00 € soit un solde de 1 811 €

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 3% des indemnités de fonction maximum (soit 2 496,35€) pouvant être accordées aux élus municipaux soit consacrée pour l'année 2025 à la formation des élus, augmenté du solde de 2024 (1 811 €) soit un total de 4 307,35 €

Il est indiqué qu'au vu de l'enveloppe proposée les élus pourront bénéficier d'une journée de formation à minima tous les quatre ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget 2025, une enveloppe budgétaire d'un montant de 2 496,35 € pour la formation des élus municipaux, soit 3,00% des indemnités de fonction des élus municipaux, augmentée du solde de 2024 (1 811,00 €), soit un total de 4 307,35 €.

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 10. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

### 10.1. CR commissions voirie du 4 mars 2025 :

**Présentation : Joseph BRULE**

#### ➤ **Résultats de l'appel d'offre liaison Bourg Charbonneau**

Pour rappel, l'appel d'offre lancé le 02 décembre 2024 se terminait le 23 janvier 2025, il se composait de 2 parties une tranche ferme concernant l'itinéraire Bourg - Charbonneau et une tranche optionnelle comprenant le giratoire du carrefour de la route de la Bézière, à côté de la salle polyvalente, ainsi que d'une variante concernant le revêtement.

3 entreprises ont répondu :

Entreprise Hervé pour 431 811,55€ tranche ferme, 140 079€ tranche optionnelle, Total 571 890,55€ HT

Option revêtement beige pour : 135 412€ HT

Entreprise Landais pour 336 377,25€ tranche ferme, 110 957€ tranche optionnelle, Total 447 334,25€ HT

Option revêtement beige pour : 146 046€ HT

Entreprise Eurovia pour 444 375€ tranche ferme, 118 049,30€ tranche optionnelle, Total 562 424,30€ HT

Options revêtement beige pour : 80 012€ HT

L'entreprise LANDAIS a été retenue avec un total de 99 points devant EUROVIA (88 points) et L'entreprise HERVE (87 points).

#### ➤ **Enduits d'usure des routes et chemins à rénover**

**Enduits d'usure des routes :**

- Haie Moreau : RD 23 à RD 25 environ 1 830m X 3,50m 6 750m<sup>2</sup>

De RD 23 à impasse de la Haie Moreau : 531m soit 1 850 m<sup>2</sup>

D'impasse de la Haie Moreau à virage autoroute 800m, soit 2 800m<sup>2</sup>

De virage autoroute à RD 25 : 600m, soit 2 100m<sup>2</sup>

- Jouinière – Pichaudière : environ 1 150m X 3,50m soit 4 025m<sup>2</sup>

- Bottereau – RD 23 : 800m X 4m soit 3 200m<sup>2</sup>

- Le Jarrier – RD 21 : environ 325m X 4m 1 300m<sup>2</sup>

- La Rougeaudière : environ 500m X 3,50m soit 1 750m<sup>2</sup>

Sur une base du tarif 2024 (3€ m<sup>2</sup> balayage inclus), le besoin total serait de 61 200€ TTC, pour un montant de 35 000€ TTC inscrit au budget

**Compte tenu de ces éléments, la commission a priorisé le tronçon de la RD 23 à l'impasse de la Haie Moreau, Jouinière – Pichaudière, Bottereau – RD 23**

### **Rechargement des chemins**

- La Rinière sud : 590m X 3,20m = 1 890m<sup>2</sup>
- La voie romaine du carrefour de la Rillouse à la route de Bottereau 640m X 3,20m = 2 048m<sup>2</sup>
- Charbonneau de la RD 164 à la RD 21 -> **840m** X 3,20m = 2 690m<sup>2</sup>

Sur la base du tarif 2024 (3€ m<sup>2</sup>), le coût global serait de 23 880€ TTC, pour une inscription au budget de 20 000€ TTC (2024 = 16 824€)

***La commission a retenu les chemins 'La voie romaine, et Charbonneau pour un rechargement. Les services techniques interviendront sur le chemin de la Rinière sud pour boucher les trous, dans l'attente de l'intervention des services du département pour l'itinéraire vélo reliant Ancenis à Ligné.***

### ➤ **Rénovation éclairage public 18 12 24**

Le devis demandé auprès de TE 44 est toujours en attente de réception.

*Les membres de la commission s'interrogent sur l'opportunité, lors des travaux de rénovation de l'éclairage public avenue de la Roche, s'il ne serait pas opportun de profiter de ces travaux pour enfouir les réseaux électriques et téléphoniques, tenant compte du besoin de réfection total de l'installation, lampadaire et alimentation.*

⇒ **A relancer TE44 pour l'obtention du devis**

**Point sur la consommation d'électricité au niveau de l'éclairage public**, suite demande du Conseil municipal du 20 février 2025 :

- **Consommation** 2021 => 26 734Kw, 2022 => 26 563Kw, 2023 => 15 584Kw,  
2024 => 16 282 Kw arrêtée au 19 01 2025 (moins environ 1 300Kw soit 14 980 Kw).

La baisse de la consommation enregistrée en 2023 est due à l'extinction quasi-totale de l'éclairage de 22h30 à 06h (les permanents de nuit étant passés de 100 à 8), ce qui fait une économie au tarif actuel (0,22€ le kilowatt), de 2 415€/an.

Pour l'instant on ne dispose pas des chiffres des années antérieures à 2021, permettant de mesurer l'économie d'énergie réalisée par la rénovation des luminaires.

Sur la consommation, on peut estimer l'économie financière réalisée par la rénovation des luminaires 17€ /an par luminaire.

⇒ **Reprendre le dossier effectué par B. RICHARD en ce qui concerne les chiffres d'avant 2021**

### ➤ **Résultat du contrôle du trafic et des vitesses rue du stade**

Un contrôle de vitesse et un comptage des véhicules a été effectué route du Chêne Thiénot (juste après la salle de sport), en vue d'une éventuelle fermeture de la voie à la circulation, définitive ou seulement le week-end, pour la sécurisation de la plaine des sports.

Du 01/01/2025 à 00h au 07/01/2025 à 04h : 217 véhicules (Il est à préciser que ne sont comptabilisés que les véhicules entrants), en tenant compte d'une fréquentation plus importante le samedi et le dimanche (moyenne 44 véhicules/ jour). En semaine, la fréquentation moyenne est de 31 véhicules par jour.

Vitesse maximale 42 km/h => vitesse moyenne 28,53 km/h - 63% des véhicules en dessous de 30 km/h, 36% des véhicules entre 31 et 40 km/h, 0,46% des véhicules entre 41 et 50 km h.

**Le conseil municipal interroge la commission sur la méthodologie d'analyse du trafic routier, des impacts d'une éventuelle fermeture de la route et des mesures qui peuvent être engagées en conséquences. Il souligne aussi la caractère prioritaire de la sécurité des jeunes joueurs qui pourraient aller et venir entre le stade de foot et les vestiaires de la salle de sport.**

- **Choix du prestataire pour l'AMO Gruère-Métellerie :**  
Concernant l'AMO Gruère-Métellerie , 3 prestataires ont été consultés :
- 2LM n'a pas répondu.
  - Prisme fait une proposition à 3 960€ TTC + 32268€ TTC.
  - Cabinet Arrondel => 18 024€ TTC. => **Les membres de la commission sélectionnent l'entreprise Arrondel pour 18 024€ TTC**

- Carrefour de la route du Vieux Couffé et de la RD 23 :** 2 devis seulement nous sont parvenus - Eiffage n'a pas répondu,
- Entreprise Guilloteau => 7 194,84€ TTC.
  - entreprise Landais => 6 027,60€ TTC. => **Les membres de la commission retiennent l'entreprise Landais pour un montant de 6 027,60€**

- **Questions diverses :**  
Les élus de TE 44 réunis en assemblée générale ont décidé que TE 44 prendrait à sa charge pour cette année 2025 les travaux d'entretien des installations existantes.

## **10.2. CR commission Patrimoine et tourisme du 6 février 2025 :**

### **Présentation : Cécile COTTINEAU**

Le groupe de travail Le bourg à l'ancienne a terminé les panneaux. Ils sont validés. Ils sont en cours de fabrication. La livraison est attendue pour la mi-avril. Ils seront installés par les agents du service technique.

Les pressoirs et l'abri principal ont été remontés en décembre 2024. Les petits abris sont en cours de montage (mars 2025). Le projet a coûté 53 000 €. Le 28 janvier, dépôt du dossier pour obtenir des fonds Leader : 50 000 € proposés lors de la présentation COMPA; en attente de validation par la région.

Le bilan des Journées du patrimoine 2024 est positif. La collaboration avec M. des Lauriers et l'association Au temps le dire a permis une bonne organisation du week-end.

Le groupe de travail sur la grille du cimetière soumet à la commission l'état de sa réflexion. Les membres de la commission sont favorables à la réinstallation de la grille et de faire appel aux dons via la Fondation du patrimoine.

Le bureau municipal a préalablement demandé de trouver une nouvelle destination au portail actuellement installé à l'entrée du cimetière.

La commission est favorable à une adhésion à la Fondation du patrimoine = 200 €/an.

Information sur le COPIL presbytère.

L'association Au temps le dire est en lien avec la mairie. Elle contribue au recensement des éléments permettant de comprendre l'histoire de Couffé. Elle fournit des documents pour les panneaux du parcours, pour les pages patrimoine du site Internet, ...

En 2025, quelques actions pourraient être menées :

- installer un banc dans le parc devant la chapelle St Symphorien.
- nouveaux panneaux pour le parcours : pressoirs et cimetière.
- inauguration du parcours patrimonial et des pressoirs : le 20 septembre 2025.
- mise à jour des pages patrimoine du site Internet.

**Le CM demande s'il serait possible de réaliser la mise en place du parcours pour la mi-juin avant le passage de la commission fleurs et paysages.**

## **11. Informations et questions diverses**

### **11.1. Retour sur les journées internationales des droits des femmes**

**Présentation : Émilie GUYONNET**

Pour la troisième année consécutive, le collectif soutenu par la municipalité, s'est mobilisé autour de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

Différentes activités ont été proposées, chacune rencontrant leur succès : spectacle à la bibliothèque le vendredi soir (60 personnes), découverte de la marche afghane le samedi matin (11 personnes), initiation à l'escalade (15 personnes) et cercle de femmes le dimanche matin (6 personnes).

Le samedi soir, le collectif a apporté son soutien humain lors du Lily Show, organisé par les associations Compason et Lily Cerise à Mésanger, au bénéfice du CIDFF 44.

Notre programmation était associée à celle du département sur laquelle nous notons la part importante des actions proposées à Couffé.

Nous remercions l'ensemble des partenaires qui se sont mobilisés le temps de ce week-end et particulièrement Marie Cécile BOURGEAIS de la Bibliothèque, le Club Alpin Couffé, Sandrine REGNARD (naturopathe à Ligné) et Véronique GOURET de La Cribotière.

Cet événement fédérateur s'ancre à Couffé et attire à la fois des coufféens, des coufféennes mais également des personnes de l'extérieur à la commune.

Le collectif est en passe de se constituer en association. L'assemblée générale est prévue le 20 juin 2025 à 18h00 à la salle des chênes.

### **11.2. Week-end du 15 mars sur la Loire**

#### **Présentation : Frédéric DELANOUE/Daniel JOUINEAU**

Superbe WE culturel en perspective avec l'exposition à l'Althéa, de belles photos de la Loire le long du presbytère, la conférence le vendredi soir avec des archéologues de l'INRAP et un spectacle qui fait le plein pour le samedi soir. A noter également la réception des écoles le vendredi par les archéologues

Il a été évoqué la nécessité de se doter d'un outil performant en matière de réservation et du paiement des billets d'entrée pour les spectacles à l'Althéa et autres.

***Le CM a demandé la mise en place d'un groupe projet sur ce sujet qui sera composé de : Frédéric D. – Sylvie F. – Céline V. – Suzanne L. – Valérie L. (A contacter) et piloté par Didier P.***

### **11.3. Retour sur la rencontre en mairie du 28 février 2025 avec Mr MAKHLOUF Sous-Préfet**

#### **Présentation : Daniel PAGEAU**

**Participaient à cette rencontre :** Mr MAKHLOUF (Sous-Préfet), Mme LE CALOCH (secrétaire), Mr LE SAUZE (coordonnateur territorial DDTM) et les élus : D. PAGEAU, R. VALEAU, F. DELANOUE et J. BRULE

Après une visite partielle du bourg et quelques sites (presbytère, sucrerie, garage, confluence, althéa...) présentation de la commune et des projets en cours et à venir. (Transfert mairie dans le presbytère, cœur de bourg, aménagement complexe sportif, végétalisation cour école, plan d'eau, mobilité, sentiers pédestres, confluence, Liaisons Département Ancenis /Ligné, etc...)

Le projet lotissement de la Tricotière avec 150 logements et nos soucis relatifs aux délais de réalisation (viabilisation en 2027) suite aux études à mener. Mr LE SAUZE (DDTM) demande de relancer LAD pour une prise de contact avec la DDTM afin d'entendre les préconisations qui pourraient être apportées par la DDTM pour minimiser les impacts au niveau de la compensation... Me LE SAUZE a conscience des efforts effectués par la commune en matière d'environnement.

Présentation par Roseline des maisons seniors

Présentation par Joseph des économies d'énergie (éclairage public, chauffage pellets Mairie, photovoltaïque école...) et sur les ponts suite au rapport du CEREMA ne nous satisfaisant pas -> Rapport à adresser à la préfecture suite demande de Mr MAKHLOUF

Les aides de l'ETAT : DETR et DSIL (-100 M pour le DSIL qu'en 2024)

- Normalement un dossier par commune mais avec des exceptions possibles (Rappelé qu'en 2023 nous n'avions eu qu'une aide et que le sous-préfet nous avait annoncé deux aides en 2024 que nous n'avons pas eues...)
- La DETR doit être notifiée aux communes avant le 31 mars 2025 (Plan d'eau sollicité pour 116 000 € => Selon Mr Makhlouf une partie pourrait être abondée par le fonds vert...)
- Solliciter le fonds vert pour cour école

Gens du voyage : Possibilité de prendre un arrêté municipal permanent -> A voir avec COMPA qui saisit la Préfecture -> Si interco en règle avec schéma départemental => A mettre en demeure de quitter les lieux.

Mr Makhlouf s'est dit impressionné par la variété et la densité des projets foisonnants. N'a pas d'inquiétude pour l'avenir de la commune de par son dynamisme et la motivation des élus.

A voir pour prioriser les actions

#### **11.4. Couffé en Fête**

##### **Présentation : Frédéric DELANOUE**

Une prochaine réunion de Couffé en fête doit aboutir sur la création d'une association « festi Couffé ». L'assemblée générale est fixée au 08 avril 2025.

14 personnes à ce jour sont intéressées pour intégrer le conseil d'administration.

**Séance levée à 22 h 05**